

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 146-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.547

Déposée le: 29.05.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)
Guggisberg (Kirchlindach, UDC)
Brand (Münchenbuchsee, UDC)

Cosignataires: 13

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 04.06.2015

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Entretien des véhicules: collaboration de BLS et des CFF

Le Conseil-exécutif, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, est chargé de prendre les mesures suivantes pour éviter que la réorganisation de l'entretien aux BLS ne consomme davantage de terres cultivables :

1. par le dialogue avec les CFF et BLS et éventuellement d'autres compagnies ferroviaires, le canton de Berne cherchera des solutions de collaboration dans le domaine de l'entretien du matériel roulant afin d'épargner les terres cultivables ;
2. si aucune collaboration dans le domaine de l'entretien ne devait pouvoir se concrétiser entre BLS et les CFF, le canton de Berne prendrait des mesures pour que d'autres sites, jusque-là écartés pour des raisons relevant de l'aménagement du territoire (réserves forestières et naturelles) puissent entrer en ligne de compte à la place de Berne Riedbach pour le nouvel atelier.

Développement :

La société BLS a annoncé qu'elle allait construire à Berne Riedbach un nouvel atelier pour l'entretien de son matériel roulant ferroviaire. Pour cela, en accord avec la loi fédérale sur les chemins de fer, il faudra exproprier et détruire une ferme classée digne de protection par le Service des monuments historiques et construire 20 hectares de terres cultivables situées en zone agricole.

BLS n'est pas la seule grande entreprise de transports à exploiter des ateliers d'entretien du matériel roulant. En effet, les CFF, la plus grande entreprise de transport ferroviaire de Suisse, ont un atelier à Bienne. Et les CFF possèdent de grandes aires à proximité des voies qui pourraient éventuellement convenir pour la construction d'un nouvel atelier.

Une collaboration entre BLS et les CFF, ou éventuellement avec d'autres entreprises ferroviaires – qu'il s'agisse de l'entretien de matériel roulant de BLS dans un atelier des CFF ou de la construction d'un atelier sur un terrain déjà construit des CFF, pourrait éviter non seulement la disparition de terres cultivables mais aussi éventuellement la création de surcapacités inutiles dans le domaine de l'entretien de matériel roulant ferroviaire.

Entre 1985 et 2009, nous avons perdu 1,1 mètre carré de surface agricole par seconde. Dans le même temps, les surfaces boisées et les réserves naturelles ont fortement augmenté (au nom de la régénération et de l'espace réservé aux eaux). Si la construction d'un bâtiment en-dehors des zones déjà construites ne peut être empêchée, alors il faut empêcher que cela ne nous coûte des terres cultivables. En choisissant le lieu de construction, il faut accorder au moins la même importance à la préservation des terres cultivables qu'à la préservation des réserves forestières ou naturelles.

Motivation de l'urgence: le projet de construction à Berne Riedbach met en jeu l'existence économique des agriculteurs et agricultrices concernés. C'est pourquoi il faut impérativement savoir au plus vite si la zone sera ou non expropriée.